Affiché le 4.04.16

ID: 083-218300424-20160330-DEL2016 097-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation: 23/03/2016

Date d'affichage: 23/03/2016

de la Commune de COGOLIN Séance du mercredi 30 mars 2016

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS: Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

<u>POUVOIRS</u>: Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cogolin organise, au travers du service Animation — Jeunesse, un accueil pré et post-scolaire pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans, résidant à Cogolin, durant les périodes scolaires.

Cet accueil permet aux familles :

- des enfants scolarisés en maternelle de bénéficier d'un accueil périscolaire les matins et soirs où sont développées des activités manuelles, ludiques et sportives;
- des enfants scolarisés en élémentaire (CP au CM2) de bénéficier de deux modes d'accueil. Un accueil périscolaire les matins et soirs où sont développées des activités manuelles, ludiques et sportives encadrées par des animateurs ainsi qu'une heure de

N°2016/097

CM 30/03/2016

N°2016/097

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS EAL – ACCUEILS PERISCOLAIRES ACTUALISATION DES TARIFS ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2016/2017

soutien au travail le soir de 16h15 à 17h15 assurée par des encadrants pour les élèves scolarisés du CP au CM2.

Les tarifs étaient précédemment de :

- pour l'accueil périscolaire des matins 1,13 €
- pour l'accueil périscolaire des soirs 1,00 €
- pour l'étude 1,75 €

Il est proposé d'appliquer un tarif similaire aux trois accueils à savoir 1,50 € de l'heure.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1er septembre 2016.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le tarif commun aux trois accueils à savoir 1,50 € de l'heure ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE